

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2009

**Présents :** MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONOIS, Antoine DUPÉ, Jean BARREAU, Jean-François JOLLY, Eric MOLLÉ, Laurence GARREAU, Philippe CANTIN, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Mickaël RECULEAU, Denis BOUTEAU, Josiane FRÉNEAU, Alexandra HAGRON, Fabrice DEVAUD, Denise CORBIN-STEIB, Daniel PIERRE, Loïc RENAUD.

**Absents :** Mme Anne BESSONNET.

**Pouvoir :** Mme Anne BESSONNET à Mme Laurence GARREAU.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

## 1) COMMUNICATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter les points supplémentaires suivants en affaires diverses :

1. Budget commune : DM n°1 pour achat d'un boîtier de transmission des données du cinémomètre
2. CC Atlantia : conventions de mise à disposition du service technique communautaire

## 2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 mars 2009.

## 3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions aux associations suivantes :

<b>SPORT</b>	
Commequiers Basket	1 500
Commequiers Basket (réserve financière pour l'emploi tremplin)	1 000
Commequiers Tennis de Table	1 700
Tennis Club Commequiérois	1 100
Danse Les Capucines (ND de Riez - Commequiers)	250
<b>Sous-total</b>	<b>5 550</b>
<b>CULTURE, MUSIQUE, ANIMATION</b>	
Bibliothèque	600
Commequiers La Vie (commerçants et artisans)	450
Mis en troupe	500
Les Amis du Vieux Château - <b>feu d'artifices communal du 13 juillet</b>	3 000
Les Amis du Vieux Château - <b>fête médiévale</b>	500
<b>Sous-total</b>	<b>5 050</b>
<b>SERVICES SOCIAUX ET DIVERS</b>	
Association Familles Rurales	5 000
Amicale des pompiers d'Apremont	150
Amicale des secouristes	600
Association des déportés et réfractaires (STO)	20
Association pour la gestion du restaurant scolaire	1 700
Fédération des ADMR - Commequiers-Riez	4 000
ADMR - Soullans	80
CCAS de COMMEQUIERS	3 500
UNC Commequiers	115
Veuves Civiles Association des conjoints survivants	55
<b>Sous-total</b>	<b>15 220</b>

<b>JEUNES ET RETRAITES</b>	
Club 3 <sup>ème</sup> Age - Chênes Verts	216
Corasport	140
<b>Sous-total</b>	<b>356</b>
<b>ENSEIGNEMENT</b>	
<b>Collèges et enseignement divers : 20 €/élève en 2009</b>	
AFORBAT - La Roche sur Yon	160
Chambre des Métiers - La Roche sur Yon - Esfora	140
Collège privé Les Epinettes (ass. sportive & culturelle)	400
Ecole Agriculture Les Etablières - La Roche sur Yon	80
IFACOM - La Ferrière	20
CFA Maison familiale La Louisière - Les Herbiers	20
CFA Maison familiale de Vendée - Talmont St Hilaire	20
Lycée Nature (CFA) - La Roche sur Yon	40
Maison familiale - Le Herbiers	20
Maison familiale - Le Poiré sur Vie	40
Maison familiale - Mouilleron en Pareds	20
Maison familiale des métiers (CFA) - St Michel Mont Mercure	20
Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie	60
Maison familiale La Rivière - St Jean de Monts	20
Maison familiale Les Hermitans - Venansault	20
Maison familiale Les Plantes - Challans	40
Briacé (44 Le Landreau)	20
Maison familiale rurale - St Florent des Bois	20
Maison familiale rurale - St Etienne de Montluc	20
AFPBTP - Saint Herblain	20
Ecole Publique APE (contrat avenir, sorties, fournitures)	2 000
Ecole publique APE - 30 € x 124 élèves en 2009	3 720
Ecole privée St Pierre APEL - 30 € x 175 élèves en 2009	5 250
Ecole privée St Pierre APEL – voyage Logis de la Chabotterie	500
Ecole privée St Pierre APEL – voyage à Paris	1 366
<b>Sous-total</b>	<b>10 170</b>
<b>SEJOURS LINGUISTIQUES</b>	
25 € / élève en 2009 x 20 élèves	500
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Société de Chasse amicale chasseurs de Commequiers	170
<b>TOTAL</b>	<b>37 016</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue, décide d'allouer les subventions aux associations suivantes :

<b>SPORT</b>	<b>Proposition n° 1</b>	<b>Proposition n° 2</b>
Commequiers Sport Football	3 500	3 300
<b>Résultat des votes à main levée</b>	<b>10 voix pour</b>	<b>8 voix pour</b>
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>Proposition n° 1</b>	<b>Proposition n° 2</b>
Ecole Publique APE (contrat avenir, sorties, fournitures)	2 000	2 370
Ecole privée St Pierre APEL – voyage Logis de la Chabotterie	500	875
Ecole privée St Pierre APEL – voyage à Paris	1 366	
<b>Résultat des votes à bulletin secret</b>	<b>12 voix pour</b>	<b>6 voix pour</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 366</b>	<b>1 blanc</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de différer la demande de subvention de 2 800 € du Judo Club en septembre 2009, leur dossier étant arrivé hors délai soit après la réunion de la commission « sports et associations » ;
- ✓ de mettre en réserve les sommes suivantes :
  - 390 € pour l'OGEC « L'Avenir » de St Gilles Croix de Vie (CLIS),
  - 1 000 € pour Familles Rurales de Commequiers.

#### 4) PARTICIPATION COMMUNALE VERSEE A L'OGEC AU TITRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'école privée mixte de Commequiers est signataire d'un contrat d'association avec la Préfecture de la Vendée depuis le 1er septembre 2000.

Il ajoute que dans le cadre de ce contrat, la commune de Commequiers est tenue d'assurer les dépenses de fonctionnement de l'établissement, lesquelles s'apprécient par référence aux dépenses de fonctionnement de l'enseignement public.

Après avoir pris connaissance des dépenses de fonctionnement de l'école publique au cours de l'exercice budgétaire 2008 lesquelles peuvent se résumer de la manière suivante :

<b>Salaires (brut + charges patronales) :</b>	
Personnel école	13 506,57
Personnel d'entretien et personnel administratif	10 212,00
Personnel technique : 140 heures en 2008 (15,42 €/h)	2 158,80
<b>Fonctionnement :</b>	
Eau	481,10
Electricité	2 670,88
Gaz	3 164,45
Frais d'affranchissement	200,00
Frais de télécommunication (téléphone et Internet)	1 532,53
Abonnement BO	84,00
Achat de manuels scolaires	3 275,41
Fournitures administratives	284,17
Fournitures d'entretien et diverses	2 718,33
Entretien bâtiments et autres biens mobiliers	1 053,24
Maintenance	3 108,18
Médecine du travail	62,00
Subvention versée à l'association parents d'élève pour emploi CAE	3 000,00
Assurance	771,39
<b>Total</b>	<b>48 283,05</b>

Considérant le nombre d'élèves inscrits dans chacune des deux écoles à la rentrée scolaire de septembre 2008 :

Nombre d'élèves	Ecole Publique	Total	Ecole Privée	
			Commequiers	Hors commune
Rentrée septembre 2008	124	175	165	10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide pour l'année 2009 :

- de fixer le montant de la participation communale à la somme de 389,38 euros par élève domicilié à Commequiers et scolarisé à l'école privée mixte,
- d'arrêter la participation communale à la somme totale de 389,38 € x 165 élèves soit 64 247,70 euros,
- de déduire de cette somme le coût de la mise à disposition d'un agent communal pour effectuer des travaux à l'école privée, en application de la convention signée avec l'OGEC le 28 octobre 2002 et visée par la Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le 31 octobre 2002 : soit 308,40 € pour 20h effectuées en 2008,
- de prélever les fonds nécessaires, soit **63 939,30 euros**, à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget général de la commune - exercice 2009.

#### 5) CREATION DU POSTE SAISONNIER AU POINT I

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, un poste saisonnier est créé pour le Point Information de Commequiers.

Il propose de renouveler ce poste pour la période estivale 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un poste saisonnier d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour le Point I à temps complet, pour une durée déterminée du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009 au mardi 1<sup>er</sup> septembre 2009 inclus, rémunéré sur la base des indices brut 297 et majoré 290 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne recrutée ainsi que tous documents se rapportant à cette création de poste.

#### **6) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis avril 2004, la commune de Commequiers a confié à la SAUR la surveillance et l'entretien des installations d'assainissement.

Cette convention étant échue depuis le 25 avril dernier, il propose de renouveler la convention dans les conditions suivantes :

	<b>Projet de renouvellement</b>
Durée	3 ans
Maintenance des postes de relèvement :	
. nombre de PR : ZA des Dolmens, square du Clair Bocage, chemin des Ormeaux, rue du Château, la Vergne (lagunes), rue des Boutons d'Or (lotissement de la Barre) et rue Jules Ferry (lotissement de la Longette)	7
. vérification de l'appareillage électromécanique	1 540,00
. nettoyage (y compris traitement des déchets)	1 000,00
Curage préventif du réseau eaux usées (2500 ml)	2 310,00
Curage préventif du réseau eaux pluviales (1000 ml)	1 800,00
<b>Total HT</b>	<b>6 650,00</b>
<b>Total TTC</b>	<b>7 953,40</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité absolue (17 voix pour et 1 voix contre), accepte de confier la surveillance et l'entretien des installations d'assainissement à la SAUR, suivant les termes énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Jacques BOURCEREAU 1<sup>er</sup> adjoint, à signer la convention correspondante.

#### **7) REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis 2004, l'indemnité annuelle versée au prêtre de Commequiers est de 400 €.

Il ajoute que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le plafond de l'indemnité d'un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte est de 468,15 € et propose ensuite de revaloriser l'indemnité du prêtre de Commequiers à 468 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église de Commequiers à 468 € à partir de 2009.

#### **8) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de sa séance du 24 février 2009, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de lutte contre la chenille processionnaire du pin a approuvé la modification de l'article 5 de ses statuts, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Le Syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par le Département et les communes, soit :

- ✓ 9 délégués titulaires désignés par le Conseil Général de la Vendée disposant de 4 voix chacun ;
- ✓ 1 titulaire disposant d'une voix par collectivité,
- ✓ 1 suppléant disposant d'une voix par collectivité.

Les délégués suppléants ne participent aux réunions du comité avec voix délibérative, qu'en l'absence des délégués titulaires.

En l'absence de suppléant, un membre titulaire empêché d'assister à une séance, peut donner à un autre membre titulaire pouvoir écrit de voter en son nom, étant entendu qu'un membre titulaire du comité ne peut être porteur de plus d'un pouvoir. Un représentant d'une catégorie de collectivité ne peut donner pouvoir qu'à un représentant de la même catégorie de collectivité. »

Monsieur le Maire ajoute que ce nouvel article 5 ne peut être entériné qu'après délibération concordante des collectivités constitutives du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de lutte contre la chenille processionnaire du pin, telle que présentée ci-dessus.

## 9) **AFFAIRES DIVERSES**

### 9-1 **Budget commune : décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits inscrits à certains chapitres du budget Commune 2009 sont insuffisants.

De ce fait, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section d'investissement - Virements de crédits					
Article	Dépenses	Montant	Article	Recettes	Montant
2183	Opération n° 16 - Eclairage public Matériel informatique	443,00	O20	Dépenses imprévues	-443,00
	<b>Total</b>	<b>443,00</b>		<b>Total</b>	<b>-443,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires du budget Commune 2009 telles que présentées ci-dessus.

### 9-2 **CC Atlancia : conventions de mise à disposition du service technique communautaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être, en tout ou partie, mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services ».

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que la Communauté de Communes Atlancia a mis en place un service chargé du suivi technique (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre) des opérations de viabilisation et de construction de la Communauté de Communes Atlancia,

Il ajoute que la charge de travail induite par les projets communautaires ne permet pas d'employer à temps plein les trois agents constituant le service technique et qu'il est possible d'identifier, dans les communes membres d'Atlancia, des besoins similaires en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre pour les opérations de viabilisation relevant de la compétence communale.

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Commequiers mène actuellement plusieurs projets, pour lesquels elle a besoin d'une mission de maîtrise d'œuvre pour leur réalisation, comprenant les éléments de mission suivants :

CONVENTIONS	DDE VENDEE			COMMUNAUTE DE COMMUNES ATLANCIA				
	€ HT			Proposé		Nombre jours mission	Gains budgétaires	
	Prévu	Réalisé	RAR	HT	TTC		HT	TTC
Lotissement communal de la Longette - maîtrise d'œuvre	22 242,60	21 286,05	956,55	675,00	807,30	2,25	281,55	336,73
. études préliminaires	4 504,95	4 504,95						
. études avant projet	5 761,80	5 761,80						
. assistance à la passation des contrats de travaux	2 513,70	2 513,70						
. direction de l'exécution des contrats de travaux	8 388,90	7 969,00	419,90	300,00	358,80	2,25	119,90	143,40
. assistance aux opérations de réception	1 073,25	536,60	536,65	375,00	448,50		161,65	193,33

CONVENTIONS	DDE VENDEE			COMMUNAUTE DE COMMUNES ATLANCIA				
	€ HT			Proposé		Nombre jours mission	Gains budgétaires	
	Prévu	Réalisé	RAR	HT	TTC		HT	TTC
<b>Travaux de voirie 2008 - maîtrise d'œuvre</b>	0,00	0,00	0,00	180,00	215,28	0,60	0,00	0,00
. programmation, visite réseaux, repérage travaux, estimations	phase réalisée par la DDEA dans le cadre de l'ATESAT							
. assistance à la passation des contrats								
. direction de l'exécution des contrats de travaux	phase en partie réalisée par la DDEA			90,00	107,64	0,60		
. assistance aux opérations de réception				90,00	107,64			
<b>Travaux de voirie 2008 (rues des Ecoutes et du Puits Caillaud) - maîtrise d'œuvre</b>	0,00	0,00	0,00	720,00	861,12	2,40	0,00	0,00
. programmation, visite réseaux, repérage travaux, estimations	phase réalisée par la DDEA dans le cadre de l'ATESAT							
. assistance à la passation des contrats								
. direction de l'exécution des contrats de travaux				630,00	753,48	2,40		
. assistance aux opérations de réception				90,00	107,64			
<b>Travaux de voirie 2009 - maîtrise d'œuvre</b>	0,00	0,00	0,00	1 620,00	1 937,52	6,50	0,00	0,00
. programmation, visite réseaux, repérage travaux, estimations	phase déjà réalisée par la DDEA							
. assistance à la passation des contrats				630,00	753,48	6,50		
. direction de l'exécution des contrats de travaux				900,00	1 076,40			
. assistance aux opérations de réception				90,00	107,64			
<b>Création nouvelle voie de la nouvelle école jusqu'au chemin des Gâcheries - maîtrise d'œuvre</b>	0,00	0,00	0,00	5 400,00	6 458,40	18,00	0,00	0,00
. études avant projet	néant			1 200,00	1 435,20	18,00		
. assistance à la passation des contrats de travaux				1 500,00	1 794,00			
. direction de l'exécution des contrats de travaux				2 400,00	2 870,40			
. assistance aux opérations de réception				300,00	358,80			

Après avoir souligné qu'il est économiquement et fonctionnellement opportun de mettre en place une gestion mutualisée des moyens techniques et humains du Service technique communautaire, Monsieur le Maire fait lecture des projets de convention et propose aux Conseillers municipaux de solliciter la Communauté de Communes Atlancia pour la mise à disposition du service précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite la Communauté de Communes Atlancia pour la mise à disposition du service technique communautaire en vue d'assurer les missions de maîtrise d'œuvre pour les opérations présentées ci-dessus ;
- valide les modalités d'exécution des conventions de mise à disposition, ainsi que les participations financières présentées ci-dessus, dont s'acquittera la commune de Commequiers au titre de la mise à disposition ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à effectuer toute démarche nécessaire pour l'application de la présente décision.

*La séance est levée à 22h15*



Le Maire,  
Jean-Paul ELINEAU